

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### TRANSPORTS

**Arrêté du 9 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable**

NOR : TRAK2203397A

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, en date du 9 février 2022, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2022 aux concours externe et interne de techniciens supérieurs principaux du développement durable est fixé à 130.

Ces postes sont répartis de la façon suivante par spécialité.

Concours externe : 100 postes :

Spécialité « techniques générales » : 94 ;

Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 5 ;

Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 1.

Concours interne : 30 postes :

Spécialité « techniques générales » : 23 ;

Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 6 ;

Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 1.

8 postes sont offerts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.